



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds des  
Nations Unies pour la population et  
du Bureau des Nations Unies pour les  
services d'appui aux projets**

Distr. : générale  
16 mars 2022

Original : anglais

**Session annuelle de 2022**

Du 6 au 10 juin 2022, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Rapport de la première session ordinaire de 2022  
(du 31 janvier - 4 février 2022, New York)**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation .....	2
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes .....	2
III. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA .....	5
IV. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels .....	7
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur du PNUD et dialogue interactif.....	9
V. Rapport sur le développement humain .....	13
VI. Programmes de pays et questions connexes .....	14
VII. Évaluation.....	14
VIII. Volontaires des Nations Unies.....	16
IX. Fonds d'équipement des Nations Unies.....	17
X. Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud .....	19
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP.....	20
XI. Programmes de pays et questions connexes .....	24
XII. Évaluation.....	24
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS.....	24
XIII. Nations Unies pour les services d'appui aux projets .....	25
XIV. Questions diverses : Allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes	28



## I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue de manière virtuelle pour la septième fois, à titre exceptionnel, en raison de la continuation de la pandémie de COVID-19, du 31 janvier au 4 février 2022. La présidente du Conseil nouvellement élue a souhaité la bienvenue aux délégations et a remercié le président et les vice-présidents sortants pour leur leadership et leur engagement dans les travaux du Conseil en 2021. Elle a félicité les nouveaux membres du Conseil pour leur élection.

2. Conformément à la règle 7 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil a élu les membres suivants du Bureau pour 2022 :

Présidente :	S.E. Mme Yoka Brandt	(Pays-Bas)
Vice-président	S.E. M. Martin Kimani	(Kenya)
Vice-président :	S.E. Mme Alya Al-Thani	(Qatar)
Vice-président :	S.E. M. José Manuel Rodriguez Cuadros	(Pérou)
Vice-président :	S.E. M. Sergiy Kyslytsya	(Ukraine)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2022 (DP/2022/L.1), ainsi que le rapport de la seconde session ordinaire de 2021 (DP/2022/1). Le Conseil a adopté le plan de travail annuel pour 2022 (DP/2022/CRP.1) et a approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2022.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2021 figurent dans le document DP/2022/2, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).

5. Dans sa décision 2022/6, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2022 :

Session annuelle de 2022	du 6 au 10 juin 2022 (New York)
Seconde session ordinaire de 2022	du 29 août au 2 septembre 2022

### Déclaration de la présidente du Conseil d'administration

6. La présidente a souligné l'importance de l'adoption en 2021 des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, 2022-2025. En 2022, le Bureau engagera les organisations à être encore plus performantes et à travailler directement avec le personnel au niveau national et régional, par exemple en effectuant des visites sur le terrain en personne ou virtuellement. Soulignant le poids mondial de la pandémie de COVID-19, elle a félicité le personnel des Nations Unies pour son travail et sa résilience. Avec le lancement des nouveaux plans stratégiques en 2022, le Bureau suivra leur mise en œuvre coordonnée pour obtenir des résultats collectifs permettant d'atteindre les objectifs de développement durable, en s'appuyant sur la leçon de la pandémie selon laquelle la collaboration au niveau national constitue le fondement des résultats transformateurs. Le Bureau vise à intensifier la collaboration avec les bureaux des Conseils d'administration des autres fonds et programmes sur l'harmonisation transfrontalière et les questions d'intérêt mutuel. Elle se réjouit de travailler avec ses collègues pour que le Conseil d'administration exerce ses responsabilités de surveillance de manière efficace et efficiente.

7. Suite aux remarques d'ouverture de la présidente, une délégation a sollicité que les futures sessions du Conseil, à partir de la session annuelle de 2022, aient lieu « en personne ».

### Débat consacré aux questions communes

## II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

8. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 (DP/2022/3). Le Directeur exécutif adjoint

(chargé de la gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2019 (DP/FPA/2022/2). La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 (DP/OPS/2022/1). Le rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2020 pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2022/4) a également été présenté.

#### *PNUD*

9. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés par le PNUD en ce qui concerne ses sept principales priorités en matière d'audit et ont reconnu que l'année 2020 marquait la 16<sup>e</sup> année consécutive où le PNUD a reçu des opinions d'audit sans réserve. Elles ont noté les efforts déployés pour mettre en œuvre les recommandations précédentes et ont encouragé le PNUD à poursuivre la mise en œuvre des recommandations en suspens. Elles ont salué le renforcement des pratiques d'achats numériques du PNUD par le déploiement de sa plateforme de planification des achats, démontrant ainsi son engagement envers la transparence et l'intégrité. Bien que l'engagement du PNUD en faveur de la gestion des risques et les progrès réalisés dans ce domaine soient encourageants, les délégations ont estimé que des améliorations étaient possibles, notamment en sollicitant aux bureaux régionaux d'inclure la gestion des risques dans les systèmes de suivi des performances. Elles ont salué les efforts déployés pour améliorer la mise en œuvre de l'approche harmonisée des transferts de fonds (HACT) dans les bureaux de pays et se sont félicitées que le PNUD ait adopté une approche stratégique fondée sur le risque en réponse au rapport du Comité des commissaires aux comptes. Notant des faiblesses dans le non-respect des exigences en matière de contrôle interne, d'achats, de gestion et de gestion des ressources de l'entreprise, elles ont encouragé le PNUD à adopter une approche globale pour remédier à ces faiblesses et à inclure des informations dans ses rapports sur les mesures prises.

#### *FENU*

10. Les délégations ont salué les progrès réalisés par le FENU dans ses sept principales priorités en matière d'audit pour 2018-2019 et son opinion d'audit sans réserve pour 2020. Elles ont encouragé la direction à continuer à s'appuyer sur ces réalisations et à privilégier la transparence et la responsabilité. Reconnaisant que le FENU avait effectivement répondu à une recommandation sur neuf, qu'il avait pleinement mis en œuvre les 23 recommandations d'audit en suspens de 2019 et des années précédentes, et qu'il n'avait pas de problèmes d'audit récurrents, elles ont exprimé leur appréciation pour le dévouement de la direction et du personnel. Elles ont encouragé la direction à continuer à répondre pleinement à toutes les recommandations en cours en temps opportun. Reconnaisant que le FENU ne bénéficiait pas des tableaux de bord ou des rapports du PNUD pour suivre la conformité aux contrôles internes, elles ont encouragé le FENU à tirer parti des systèmes et des mécanismes de signalement du PNUD.

#### *FNUAP*

11. Les délégations se sont félicitées que le FNUAP continue de mettre l'accent sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et ont encouragé leur mise en œuvre rapide. Elles ont noté la bonne gestion financière du Fonds malgré les difficultés récentes et la baisse des recettes depuis 2019-2020. Elles ont apprécié les défis auxquels le FNUAP a été confronté pour renforcer le suivi de ses activités d'assurance, mais ont exprimé la crainte qu'un suivi affaibli puisse avoir un effet négatif sur l'exécution des programmes. Reconnaisant que, en réponse à une recommandation de 2017, le FNUAP était en cours d'élaboration d'une politique de gestion du risque institutionnel (ERM) qui comprenait une révision du cadre de gestion des risques, elles ont exhorté le FNUAP à achever le projet de politique et à mettre en œuvre le paquet de gestion des risques, accompagné d'un calendrier de mise en œuvre. En ce qui concerne les accords à long terme, elles ont demandé l'assurance que le FNUAP était sur la bonne voie pour réaliser son évaluation des fournisseurs en 2021 et qu'il ferait rapport aux fournisseurs avant le 31 mars 2022. Elles ont également demandé si le FNUAP avait déployé son outil de suivi de la performance des accords à long terme pour les produits non essentiels. Prenant acte des constatations récurrentes selon lesquelles certains partenaires de mise en œuvre du FNUAP avaient des capacités organisationnelles limitées, elles ont demandé des éclaircissements sur la manière dont le FNUAP assurait son engagement auprès des partenaires de mise en œuvre, contribuait au renforcement de leurs capacités et les aidait à mener à bien leurs travaux. Prenant acte de la majorité des recommandations d'audit qui concernaient les achats et le contrôle des stocks et des mesures d'amélioration proposées qui portaient en grande partie sur le nouveau système ERP, elles ont demandé où en étaient les mesures prises par le FNUAP et quand le système ERP serait prêt.

*UNOPS*

12. Les délégations ont salué les progrès de l'UNOPS dans ses principales priorités en matière d'audit et ont encouragé la mise en œuvre complète de toutes les recommandations. Elles ont salué l'évaluation positive de l'UNOPS par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et ont noté que les réserves totales de l'UNOPS ont plus que doublé en cinq ans. Elles ont apprécié l'engagement de l'UNOPS à réduire les frais de gestion, répondant ainsi à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), et ont demandé quand la réduction serait effective. Étant donné l'évaluation du CCQAB selon laquelle l'approche trop conservatrice de l'UNOPS en matière de budgétisation a conduit à des soldes non dépensés élevés et à une accumulation de réserves, elles ont demandé si la réduction des frais de gestion avait conduit à une réduction proportionnelle des soldes non dépensés et à une augmentation des réserves. Elles ont également pris acte que le CCQAB a souligné que l'octroi de remises devrait s'étendre à toutes les entités des Nations Unies. Elles se sont dites préoccupées par le manque de diversification des investissements dans les projets de S3i et par l'affiliation de S3i à un seul groupe de holding privé. Elles ont demandé si l'UNOPS était consciente d'autres manquements, en plus de ceux mentionnés, depuis la publication du rapport. Prenant acte du rapport du Comité des commissaires aux comptes qui détaillait des cas de suivi inadéquat des investissements de l'initiative S3i, elles ont demandé comment l'UNOPS avait renforcé le suivi. Elles ont encouragé l'UNOPS à appliquer ses normes élevées de gestion financière aux projets de S3i. Elles ont également exprimé leur inquiétude concernant les faiblesses signalées dans l'exposition aux risques des projets de S3i et la perte de crédit prévue de 22,19 millions de dollars, et ont encouragé l'UNOPS à améliorer la façon dont il mesure et contrôle les risques et l'exposition.

13. En réponse, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a déclaré qu'à la fin de l'année 2021, le PNUD avait mis en place des directives améliorées sur la conduite des évaluations des risques afin de renforcer sa position globale en matière de risques. Les bureaux régionaux du PNUD jouent également un rôle essentiel dans la gestion des risques et le PNUD s'efforce de renforcer son cadre de responsabilité générale, ainsi que les améliorations apportées à son cadre de gestion des risques, sur lequel il fera rapport en 2022.

14. Le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP a souligné que les activités de suivi et d'assurance du FNUAP étaient étendues. Bien que le FNUAP ait légèrement manqué son objectif de couverture élevée (84 %), les activités d'assurance restantes ont été menées au cours des mois suivants et n'ont donné lieu à aucune constatation importante. Le FNUAP a intensifié et fait progresser ses activités d'assurance, notamment en introduisant des audits précoces pour certains partenaires au cours du quatrième trimestre de 2021 et en effectuant certains contrôles ponctuels en avance sur le calendrier prévu. Le FNUAP était également sur la bonne voie et dans les temps pour réaliser son évaluation des fournisseurs. En ce qui concerne la capacité des partenaires de mise en œuvre, il a noté que le FNUAP réalisait des micro-évaluations approfondies au début des opérations afin d'identifier les faiblesses des contrôles et d'établir des cotes de risque.

15. La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS a déclaré que S3i est une initiative audacieuse, axée sur le risque, approuvée par le Conseil d'administration pour soutenir l'Agenda 2030. S3i a utilisé une approche de plateforme pour augmenter l'impact de l'UNOPS dans différents pays et sur une large portée géographique. L'UNOPS a choisi de s'associer à une seule entité afin de garantir une mise en œuvre rapide du projet. Ainsi, l'UNOPS a signé différents accords avec un seul partenaire lié à différents projets et géographies où l'UNOPS cherchait à opérer. Elle a affirmé que l'UNOPS a reçu le paiement en 2021 pour la partie des intérêts des montants sous provision. Les montants auxquels il est fait référence n'ont pas encore été amortis et l'UNOPS s'efforce activement d'obtenir un remboursement complet. Concernant d'autres prêts avec le même partenaire, tous les paiements dus ont été reçus en 2021. L'UNOPS s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations relatives au suivi. En 2021, le bureau de l'UNOPS à Helsinki, mis en place pour diriger S3i, a recruté plus de 10 experts dans différents domaines et a nommé un nouveau directeur exécutif, par intérim, pour mettre en œuvre S3i et surveiller les partenaires. En outre, différents bureaux administratifs ont aidé le S3i à gérer la relation de l'UNOPS avec son partenaire. Et à la mi-2021, l'UNOPS a mis en place un groupe consultatif pour les investissements afin de conseiller le S3i sur les investissements et le suivi des projets communs.

16. La Directrice exécutive du FENU a souligné que le FENU avait reçu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes pour 2020, la neuvième année consécutive d'opinions sans réserve depuis que le FENU a commencé à présenter ses propres états financiers. Elle a souligné la relation avec la Cour fédérale des comptes

allemande et ses commentaires constructifs, notamment sur l'amélioration des opérations, que le FENU mettra en œuvre en 2022.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/1 sur les rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de 2020.

### **III. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA**

18. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et la Directrice exécutive adjointe (chargée des programmes) du FNUAP ont présenté le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP-FPA/2022/1), qui a été suivi par des remarques du Directeur exécutif adjoint par intérim de l'ONUSIDA.

19. Un groupe de délégations a salué le fait que l'ONUSIDA ait atteint plusieurs jalons et ait établi un programme de travail solide. Elles ont félicité le PNUD et le FNUAP pour leur travail commun dans les domaines de résultats du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) et pour leur volonté de ne laisser personne pour compte. Elles les ont encouragées à continuer à travailler avec le Secrétariat de l'ONUSIDA et d'autres organismes pour garantir une meilleure coordination de la réponse au VIH. Le groupe a souligné que le PNUD et le FNUAP devraient se concentrer sur l'intensification de la prévention combinée du VIH, de l'éducation sexuelle complète et de l'accès aux services de santé et de droits sexuels et reproductifs. Il faut favoriser la mise en place de systèmes de santé résilients et de qualité qui fournissent des services vitaux, l'immunisation contre le VIH, la santé sexuelle et reproductive, les soins prénataux et la santé des enfants et des adolescents, ainsi qu'une plus grande intégration du VIH dans la couverture sanitaire universelle et les programmes des systèmes de santé au niveau national. En outre, des approches combinées de prévention du VIH adaptées sont nécessaires pour répondre aux besoins des populations clés et garantir un accès équitable aux services, en utilisant la collecte de données du PNUD pour évaluer les besoins des populations clés et améliorer l'accès aux services de prévention. Le FNUAP et le PNUD ont été encouragés à renforcer ce travail tout en s'attaquant aux obstacles, en promouvant des politiques fondées sur les droits et en répondant aux violences basées sur le genre.

20. Dans des interventions individuelles, les délégations ont reconnu le rôle important du PNUD et du FNUAP dans la réalisation des objectifs ambitieux et des catalyseurs sociétaux de la stratégie mondiale de l'ONUSIDA, 2021-2026, et de la Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH et le sida de 2021. Elles ont reconnu les efforts déployés par le FNUAP et le PNUD pour lutter contre les lois et les politiques qui perpétuent la stigmatisation et la discrimination à l'égard des populations vulnérables et ont soutenu le renforcement par le FNUAP de l'intégration du VIH dans les programmes complets de santé et de droits sexuels et reproductifs. Elles ont apprécié les contributions des coparrains de l'ONUSIDA aux résultats de l'UBRAF et attendu une spécificité dans les jalons (y compris la matrice des indicateurs) lors de la 50<sup>e</sup> réunion du Conseil de coordination du Programme. Elles ont pris acte que, malgré d'importantes disparités régionales, l'Afrique subsaharienne restait la plus touchée par le VIH et la pandémie de COVID-19. Elles ont appelé à une coopération et une solidarité internationales accrues pour lutter contre le VIH et la pandémie de COVID-19, s'attaquer aux inégalités et garantir un accès égal et équitable aux traitements. En outre, les jeunes doivent être impliqués dans la réponse et le rétablissement du VIH et de la pandémie de COVID-19. Les lois et politiques discriminatoires qui affectent les communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers et leur accès aux soins de santé seront abordées lors de la conférence Safe To Be Me à l'été 2022. Cette conférence réunira des gouvernements, des entreprises, la société civile et des parlementaires internationaux pour obtenir de nouveaux engagements.

21. En réponse, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (chargée des programmes) a déclaré que les réactions du Conseil d'administration avaient été cruciales pour aider le FNUAP à cibler son assistance là où elle était nécessaire. En ce qui concerne les jeunes, les femmes et les filles, le FNUAP s'est concentré sur sa stratégie en faveur des adolescents et des jeunes (My Body, My Life, My Work) pour accroître son niveau d'assistance à l'échelle nationale. Cette stratégie fonctionne parallèlement à l'ensemble de mesures relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des jeunes et des adolescents du FNUAP, en intensifiant les activités et en renforçant les systèmes de santé, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, notamment les populations clés. Le travail conjoint du Fonds avec le PNUD sur les données démographiques a été crucial pour ces efforts.

22. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que le travail du PNUD et du FNUAP sur le VIH faisait partie de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation des objectifs. Le plaidoyer du PNUD et du FNUAP visait à augmenter les investissements pour intensifier et étendre la prévention combinée du VIH et à aider les pays à équilibrer les financements et les programmes tout en renforçant les environnements juridiques et politiques pour garantir que les lois et les politiques réduisent le risque de VIH. Il s'agissait notamment de supprimer la discrimination des cadres juridiques et de soutenir l'intégration du VIH dans les politiques/planifications nationales et les violences basées sur le genre dans les stratégies, politiques et programmes nationaux de lutte contre le VIH. Le PNUD et le FNUAP ont catalysé l'action intersectorielle pour aborder les dimensions de genre de l'épidémie de sida, notamment par le biais de l'Initiative Spotlight et du Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH.

23. Le Directeur exécutif adjoint par intérim de l'ONUSIDA a souligné l'importance de s'attaquer au VIH par le biais d'intersectionnalités telles que les inégalités, les obstacles structurels, la santé sexuelle et reproductive et les droits. Le PNUD et le FNUAP ont joué un rôle essentiel dans les efforts déployés pour répondre aux besoins des adolescentes, des jeunes et des populations clés, en plaidant pour un changement des lois et des politiques et en s'efforçant de récupérer les pertes de la décennie précédente, y compris celles dues à la pandémie de COVID-19, en appliquant les leçons du VIH aux pandémies actuelles et futures. La matrice d'indicateurs de l'UBRAF a également été essentielle pour orienter le travail du FNUAP et du PNUD vers les domaines les plus importants.

24. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA (DP-FPA/2022/1).

#### **IV. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels**

25. Le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP, la Directrice du Bureau de la gestion du PNUD et la Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS à New York ont fait le point verbalement sur la protection de leurs entités contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

26. Un groupe de délégations a salué la direction et l'engagement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS en matière de protection et de réponse à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels. Elles ont noté de larges progrès à tous les niveaux et se sont félicitées des efforts déployés pour faire face aux risques et tirer des leçons afin de créer des systèmes et des procédures de prévention et de réponse dans un esprit de tolérance zéro. Elles ont attiré l'attention sur trois éléments essentiels : la responsabilité des partenaires de mise en œuvre, l'établissement de rapports transparents, sûrs et responsables, et le soutien aux victimes et aux survivants. Reconnaisant l'importance d'une direction proactive et visible des Nations Unies, elles ont félicité la directrice exécutive du FNUAP en tant que Championne du Comité permanent interorganisations pour la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Elles ont souligné l'importance de renforcer la collaboration interagences, en particulier au niveau national, et ont recommandé une coopération étroite avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour améliorer la réponse des Nations Unies.

27. Le groupe a reconnu les mesures prises pour rendre opérationnel le Protocole des Nations Unies sur l'offre d'une assistance aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels avec les partenaires de mise en œuvre et a souligné que l'évaluation des capacités de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels pour les partenaires de mise en œuvre était un outil important qui garantissait les capacités organisationnelles des partenaires. Elles ont réitéré l'importance de signaler toutes les allégations par le biais du mécanisme de signalement du Secrétaire général et des mécanismes annuels de signalement sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Elles ont souligné la nécessité de mener rapidement des enquêtes approfondies centrées sur les victimes/survivants. Elles ont reconnu que le PNUD avait élaboré une procédure opérationnelle standard interne pour les victimes et les survivants et ont souhaité que le FNUAP et l'UNOPS adoptent des outils similaires. Elles se sont félicitées des mesures prises pour concrétiser les améliorations apportées à l'analyse et à l'atténuation des risques, ainsi qu'aux mécanismes de plaintes communautaires.

28. Dans leurs interventions individuelles, les délégations ont déclaré que les États membres et les Nations Unies avaient la responsabilité de renforcer les politiques qui protègent le personnel des Nations Unies et les communautés qu'ils servent par le biais de stratégies qui s'attaquent à la sous-déclaration et garantissent un examen efficace des

allégations, y compris des enquêtes sûres centrées sur les victimes/survivants. Les progrès réalisés sur le front des droits humains doivent être consolidés, en se concentrant sur la punition des auteurs et la protection des victimes. Elles soutiennent l'application élargie de vérifications claires pour empêcher le réengagement d'auteurs, se félicitent de la sélection par le PNUD de catégories plus larges de personnel par le biais de la base de données, et encouragent les organisations à explorer l'utilisation de vérifications claires pour les partenaires de mise en œuvre afin de garantir une sélection complète dans les secteurs de l'humanitaire et du développement. Elles se réjouissent à l'idée de travailler avec le FNUAP pour réaliser des progrès supplémentaires en accordant une priorité effective à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels lors de la mise en œuvre de son plan stratégique 2022-2025. Elles ont été encouragées par l'intention de l'UNOPS d'intégrer la protection de l'exploitation et de la prévention des abus dans la conception, la mise en œuvre et les inspections de sites de ses projets. Elles ont également soutenu l'incorporation par les bureaux de l'UNOPS de la protection de l'exploitation et des abus sexuels dans la planification financière et les accords contractuels avec le secteur privé. Elles ont souligné que toutes les parties prenantes étaient responsables des progrès significatifs réalisés dans la lutte contre les facteurs sous-jacents de l'exploitation et des abus sexuels, notamment l'inégalité et la discrimination entre les genres, l'abus de pouvoir et d'autres conditions qui favorisent les violences basées sur le genre.

29. En réponse, la Directrice du Bureau de gestion du PNUD a déclaré que le PNUD traitait l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels comme une priorité dans son Plan stratégique 2022-2025. Le PNUD a soutenu l'appel des États membres en faveur d'approches à long terme qui lui permettent d'assurer une approche pluriannuelle cohérente et de procéder à des ajustements en fonction des priorités. En ce qui concerne son travail avec les partenaires de mise en œuvre, le PNUD met actuellement en place le protocole des Nations Unies : ses documents de projet et autres accords connexes détaillent ses normes en matière d'exploitation et d'abus sexuels, qui sont conformes au protocole. Le PNUD a mis en place une équipe spéciale pour soutenir l'engagement de ses bureaux de pays avec les partenaires de mise en œuvre et met à jour ses directives pour refléter le protocole en partenariat étroit avec les organisations des Nations Unies. Le PNUD a procédé à des vérifications claires pour tous les partenaires de mise en œuvre, qu'il a étendues à tous les recrutements et élargies à d'autres modalités contractuelles. En ce qui concerne les causes sous-jacentes, le PNUD a travaillé activement sur les questions des violences basées sur le genre et d'égalité des genres, qui constituent l'une de ses principales priorités programmatiques.

30. Le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP a déclaré que la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels faisait partie intégrante du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025. Le FNUAP a utilisé son exercice de performance de direction pour s'assurer que la gestion répondait aux normes requises. Pour présenter les certifications annuelles au Conseil d'administration, les gestionnaires devaient confirmer qu'ils assumaient leurs responsabilités au niveau national, conformément au plan d'action mondial du FNUAP. Des indicateurs supplémentaires seront inclus en 2022 pour suivre la supervision des partenaires de mise en œuvre, et le FNUAP a continué à rendre opérationnel le protocole des Nations Unies. À ce jour, 60 % des partenaires de mise en œuvre ont été évalués. Le FNUAP collabore avec d'autres organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du groupe de travail interinstitutions sur les partenaires de mise en œuvre qui, en 2022, donnera la priorité à une approche commune pour renforcer les capacités d'enquête. Les directives de gestion sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel, y compris l'assistance aux victimes, comprennent un dossier de ressources pour les victimes. À tous les niveaux, les gestionnaires ont reçu une formation obligatoire. Le FNUAP a été le leader dans la lutte contre les violences basées sur le genre et l'interlocuteur privilégié pour l'assistance aux victimes au niveau national, en partenariat avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes des Nations Unies.

31. La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS avait mis en place des objectifs de performance obligatoires pour tous les gestionnaires dans le cadre de sa priorité en matière de parité des genres. Il s'agit notamment d'encourager un environnement de travail favorable et inclusif, de promouvoir la diversité et d'appliquer la tolérance zéro, ainsi qu'une culture de dénonciation. L'UNOPS a appliqué le protocole des Nations Unies sur les partenaires de mise en œuvre. L'UNOPS a traité de manière proactive les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels du personnel et des partenaires de mise en œuvre, en veillant à ce qu'elles fassent l'objet d'une enquête et soient transmises au Comité d'examen des fournisseurs si nécessaire, et à ce que les victimes reçoivent un traitement. Les hauts dirigeants de l'UNOPS étaient tenus de confirmer chaque année que leurs domaines de responsabilité étaient en pleine conformité avec les protocoles relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels, et tout le personnel était soumis à un processus de vérification clair, quel que soit le type de contrat. Les procédures opérationnelles standard du rapport d'enquête de l'audit interne pour le traitement des cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, y compris le soutien aux victimes, étaient en cours de mise à jour.

Compte tenu de l'augmentation de la violence domestique et basée sur le genre, l'UNOPS a élaboré des directives sur le soutien aux victimes et l'accès à l'expertise, y compris l'orientation vers des ressources externes.

32. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/2 sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

## **Débat consacré au PNUD**

### **Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif**

33. Dans son discours d'ouverture ([disponible sur le site Web du PNUD](#)), l'Administrateur du PNUD a souligné la dichotomie de la situation mondiale en matière de développement, où de dures réalités cohabitent avec des raisons d'espérer. Pour infléchir la courbe vers des sociétés épanouies, la communauté internationale, y compris le PNUD, devait mener à bien trois tâches : (a) opérer la transition vers un rétablissement de la pandémie de COVID-19 qui rende le monde plus égal, et non moins égal ; (b) permettre à la transformation de s'enraciner même au milieu des conflits, des crises et de la fragilité ; et (c) s'adapter/se préparer plus intentionnellement à un avenir « décarbonisé » et numérique. Ces trois défis (reflétés dans les trois directions de changement du Plan stratégique du PNUD, 2022-2025, pour ne laisser personne pour compte, renforcer la résilience et conduire la transformation structurelle) ont façonné les prochaines étapes immédiates pour le PNUD. Le #FutureSmartUNDP a servi de référence pour la réussite.

34. Dans le cadre de la transition vers le rétablissement après la pandémie de COVID-19 et pour rendre le monde plus égalitaire, le PNUD et ses partenaires ont engagé les pays et les communautés à garantir l'accès aux vaccins et au financement, tout en poursuivant une poussée systémique vers l'égalité. Il s'agit notamment de réaliser l'objectif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de vacciner au moins 70 % de la population mondiale en 2022. Au niveau mondial, dans le cadre de la plateforme Data Futures du PNUD, le PNUD, l'OMS et l'Université d'Oxford ont créé le Tableau de bord mondial pour l'équité vaccinale, donnant aux décideurs les outils nécessaires pour mener à bien le potentiel du vaccin en tant que moteur du rétablissement socio-économique. Dans le domaine financier, le PNUD a aidé les gouvernements à mettre en place des stratégies de financement intégrées, en utilisant son rôle de chef de file technique de la réponse socio-économique des Nations Unies à la pandémie de COVID-19 pour trouver des moyens de financer les plans de rétablissement des pays. De plus, le PNUD a joué un rôle de catalyseur en promouvant l'alignement des ressources du secteur public et du secteur privé pour les objectifs grâce à des outils tels que les cartes d'investisseurs et le nouveau mécanisme de financement des assurances et des risques.

35. Sur le front humanitaire, le PNUD a cherché à construire un #FutureSmartUNDP qui soit plus anticipé et préventif dans son engagement en cas de crise et plus agile et informé des risques dans sa réponse au rétablissement, en se concentrant sur la reconstruction à long terme de la cohésion sociale et le maintien de la paix. Le PNUD travaille en étroite collaboration avec les organisations des Nations Unies pour compléter l'aide humanitaire, dans le cadre du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix et du Plan de réponse humanitaire, en créant des programmes de stabilisation. Travaillant à l'intersection humanitaire-développement-paix, les programmes du PNUD visent à briser le cycle de la pauvreté et des conflits en s'attaquant aux causes sous-jacentes de l'instabilité et en libérant la promesse socio-économique.

36. En ce qui concerne le climat, le PNUD a collaboré avec des partenaires financiers au niveau national par le biais de la Promesse climatique du PNUD, qui a soutenu 84 % des contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays en développement avant la Conférence sur les changements climatiques de 2021. Face aux perspectives d'avenir, le PNUD s'est attaché à transformer les engagements en impact, en utilisant les CDN comme des plans d'investissement souverains pour le développement durable et l'action climatique. Au niveau national, la stratégie Greening Moonshot du PNUD visait à réduire son empreinte carbone de 50 % d'ici 2050 tout en poursuivant ses efforts pour devenir une organisation native du numérique, conformément à sa nouvelle stratégie numérique de 2022-2025. À travers elle, le PNUD aidait les pays à développer des sociétés numériques inclusives, éthiques et durables. Au cœur de cette stratégie se trouvait la nouvelle plateforme de planification des ressources institutionnelles du PNUD, Quantum.

37. Alors que le nouveau plan stratégique débutait en 2022, le PNUD a continué à se concentrer sur l'objectif de ne laisser personne pour compte, de renforcer la résilience et de conduire la transformation structurelle. Les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ont montré que le PNUD a réagi rapidement et efficacement,



réaffirmant ainsi son bilan en matière de soutien aux capacités des pays à gérer les crises et les risques. De même, l'évaluation à mi-parcours des laboratoires d'accélération a indiqué que le PNUD était devenu plus agile, car il a continué à investir dans la direction intellectuelle pour stimuler la réflexion et l'action en matière de développement, par exemple par le biais de son indice des normes sociales de genre et de sa plateforme Data Futures. En matière de réforme, le PNUD a réussi à naviguer dans les complexités du repositionnement et a consacré des ressources/expertise importantes au système redynamisé des coordonnateurs résidents. Il a continué à servir les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de son Centre mondial de services partagés, en s'efforçant d'optimiser les processus et les systèmes pour assurer la stabilité et l'efficacité des services groupés.

38. Pour l'avenir, le PNUD a cherché à approfondir la collaboration avec ses partenaires, notamment en ce qui concerne le financement du développement et la numérisation, les deux catalyseurs du Plan stratégique, par le biais de l'engagement en faveur du multilatéralisme dans le cadre de Notre programme commun. Pour concrétiser sa vision, le PNUD et ses partenaires se concentreraient sur la manière de *programmer*, en planifiant, alignant et gérant des groupes de projets en tant que portefeuilles et en amenant les partenaires à investir différemment ; sur la manière d'établir des *partenariats*, en développant le processus, les compétences et les instruments juridiques pour devenir une organisation catalytique pour les partenaires ; et sur la manière d'être *financé*, en obligeant les partenaires à financer le PNUD non pas sur la base de projets, mais au niveau intégré de ses programmes de pays.

39. Un groupe de délégations a souligné que le PNUD était un partenaire fiable et digne de confiance qui jouait un rôle crucial dans l'effort commun pour atteindre les objectifs de développement durable, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, en particulier lors de crises telles que la pandémie de COVID-19. Le nouveau Plan stratégique permettra au PNUD de continuer à aider les pays à atteindre les objectifs et à répondre à la pandémie de COVID-19. Les investissements du PNUD dans des approches novatrices renforcent le soutien qu'il apporte à ses partenaires pour relever les défis complexes du développement. Le PNUD est par ailleurs appelé à mettre en œuvre le nouveau Plan stratégique dans l'esprit de la réforme des Nations Unies, en renforçant la collaboration entre les organisations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et en démontrant l'impact conjoint des Nations Unies par le biais de ressources intégrées et de cadres de résultats. Le PNUD, avec ses partenaires, est bien placé pour éradiquer la pauvreté et la faim sous toutes ses formes, inverser les conséquences du changement climatique, garantir un accès égal et abordable aux vaccins de la pandémie de COVID-19, accroître les investissements dans les pays les moins avancés (PMA) et renforcer son action grâce à ses six solutions emblématiques et ses trois catalyseurs.

40. Un deuxième groupe de délégations a souligné que le principal objectif du système de développement des Nations Unies était d'assurer un soutien efficace aux gouvernements nationaux dans la réalisation de l'Agenda 2030. Les entités du système de développement des Nations Unies devraient continuer à soutenir les priorités déterminées au niveau national pour atteindre les objectifs. Le groupe a encouragé le PNUD à se concentrer sur : (a) la réalisation de l'équité vaccinale ; (b) la génération de ressources financières adéquates pour stimuler le rétablissement économique dans les pays en développement ; (c) la promotion de l'accès universel à la protection sociale pour sauver des vies et préserver les moyens de subsistance ; (d) la mobilisation d'investissements adéquats dans des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes dans les domaines de l'énergie, de la communication, des transports et de la technologie ; (e) la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Pacte de Glasgow pour le climat et l'adhésion au principe d'équité et de responsabilités et capacités communes, mais différenciées. Elles ont encouragé le PNUD à poursuivre son soutien pour aider les pays à accéder aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat.

41. Un troisième groupe de délégations a souligné que les plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) constituaient un modèle pour un système de développement des Nations Unies plus fort et plus efficace, positionné pour diriger les efforts collectifs visant à obtenir des résultats à l'échelle du système pour une cohérence, une efficacité et une efficacité accrues afin de mener à bien l'Agenda 2030. Elles ont encouragé les organisations des Nations Unies à intensifier les processus conjoints de planification, de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi. Les plans stratégiques devraient se traduire par des documents opérationnels et programmatiques conformes aux cadres de coopération, éclairés par l'évaluation commune de pays, afin de renforcer la proposition de valeur des Nations Unies et l'impact conjoint, en travaillant par l'intermédiaire d'une équipe de pays des Nations Unies cohérente et coordonnée sous la direction d'un coordonnateur résident habilité, y compris en adhérant pleinement à un modèle de double rapport matriciel. Elles ont appelé le système des

Nations Unies à partager les connaissances et les meilleures pratiques en matière de partenariats afin d'améliorer la transparence, la cohérence, la diligence raisonnable, la responsabilité et l'impact, en utilisant le cadre de suivi et de rapport de l'examen quadriennal 2020 comme guide pour tenir les engagements et rendre compte des indicateurs communs. Les organisations devraient rendre compte de manière plus harmonisée des résultats obtenus conjointement sur la base des indicateurs communs et complémentaires. Les réunions conjointes des Conseils d'administration ont donné aux organisations des Nations Unies l'occasion de partager des approches pour une action collective accélérée, intégrée et à l'échelle du système sur l'Agenda 2030 ; une large participation du système des Nations Unies a été encouragée lors des prochaines réunions conjointes. Elles attendaient des organisations qu'elles élaborent une programmation fondée sur des résultats collectifs éclairés par des analyses tenant compte des conflits, de l'égalité des genres et du climat.

42. Un quatrième groupe de délégations attend avec impatience la nouvelle stratégie du PNUD en matière d'égalité des genres en 2022. Cette stratégie devrait être audacieuse, prospective, transformatrice en matière de genre et solidement fondée sur la coopération interinstitutions. Elle devrait identifier et traiter les causes sous-jacentes de l'inégalité entre les genres et cibler le déficit de financement dont souffrent les activités liées au genre. La stratégie doit être bien adaptée aux tendances et au paysage du développement, et définir comment le PNUD travaillera avec d'autres organisations des Nations Unies pour contribuer à une approche à l'échelle du système pour atteindre l'objectif 5. Elles ont demandé au PNUD de renforcer le travail conjoint avec ONU Femmes et d'autres parties prenantes au sein et en dehors des Nations Unies, de renforcer systématiquement son architecture liée aux genres à travers les régions, en se concentrant sur les situations de crise, de positionner la programmation sensible aux genres dans le travail de consolidation de la paix et de prévention des conflits, et de s'assurer que les équipes de genre du PNUD travaillent à travers la Promesse climatique pour refléter les voix des femmes et des filles dans la programmation. Des investissements et des ressources adéquats sont nécessaires pour être à la hauteur de l'ambition de la stratégie et atteindre l'objectif d'allouer 15 % des dépenses financières à des initiatives dont l'objectif principal est l'égalité des genres et/ou l'autonomisation des femmes.

43. Un cinquième groupe de délégations a déclaré qu'une réponse adaptée du système des Nations Unies était nécessaire pour faire face au fardeau unique des petits États insulaires en développement (PEID). Dans leurs plans de travail aux niveaux mondial, régional et national, les entités des Nations Unies devraient s'aligner sur les orientations de l'examen quadriennal 2020 concernant l'évaluation des PEID à la lumière de la mise en œuvre intégrale de l'Agenda 2030 et des objectifs, étant entendu que la voie des modalités d'action accélérées pour les PEID (SAMOA) constitue le modèle pour l'avenir des PEID. À ce titre, les plans climatiques des entités des Nations Unies pour les PEID sont cruciaux étant donné leur vulnérabilité particulière à la crise climatique. Les PEID ont participé activement au processus d'examen des bureaux multipays pour s'assurer que leurs besoins étaient satisfaits par le repositionnement des actifs et du personnel sur le terrain. Les PEID ont également besoin d'un meilleur accès au financement du développement. Les entités des Nations Unies doivent donc être prêtes pour le prochain « modèle » des PEID qui sera adopté lors de la quatrième conférence internationale sur les PEID en 2024.

44. Dans les interventions individuelles, les délégations ont salué l'engagement du PNUD à renforcer le multilatéralisme et à poursuivre la « décarbonisation » et la numérisation en tant que moteurs innovants de l'Agenda 2030 et des objectifs. L'expertise technique du PNUD est également cruciale pour soutenir la réponse climatique des pays à travers la Promesse climatique. L'attention a été attirée sur le travail essentiel du PNUD en matière de soutien aux institutions démocratiques et de renforcement de l'État de droit. Le PNUD a été encouragé à étendre l'utilisation des plateformes numériques dans sa programmation de la gouvernance, axée sur une inclusivité toujours plus grande. Le PNUD a également été encouragé à continuer à développer son offre en matière de prévention des conflits et à contribuer au renforcement des efforts déployés à l'échelle du système dans ce domaine par le biais des cadres de coopération et des programmes de pays.

45. En réponse, l'Administrateur a assuré au Conseil d'administration que l'éradication de la pauvreté demeurait le fondement de l'offre du PNUD en matière de coopération pour le développement, grâce à des analyses multidimensionnelles et à des stratégies de réponse axées sur l'inégalité et la vulnérabilité. À cette fin, le PNUD était l'un des principaux catalyseurs et facilitateurs aidant les pays à accéder au financement du développement. Dans ce contexte, le PNUD a compris qu'il était urgent de créer une impulsion pour les ODD, afin de mener la coopération au développement et réaliser l'Agenda 2030. De manière plus générale, le PNUD a entrevu l'opportunité de jouer un rôle plus complémentaire en finançant l'Agenda 2030 de manière plus efficace et efficace au profit des pays en développement. Il s'agissait notamment de contribuer à la mise en place de cadres réglementaires et de systèmes

d'incitation permettant aux investissements du secteur privé d'assurer un rétablissement socio-économique inclusif. Le PNUD a toujours sollicité les recommandations du Conseil d'administration et s'est fermement engagé à assurer la responsabilité, la transparence et l'intégrité dans son travail. Soulignant les tensions qui pèsent sur le système financier mondial et l'importance du financement pour une institution telle que le PNUD, il a remercié les États membres qui ont choisi d'augmenter les contributions de base et les accords de financement pluriannuels, même pendant la pandémie.

46. Le PNUD a soutenu et fortement investi dans la réforme des Nations Unies et le repositionnement du système de développement. Les engagements conjoints du PNUD avec les organisations des Nations Unies étaient fondés sur les principes des avantages comparatifs et des complémentarités. Il a parlé par exemple du rôle unique du PNUD, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans les contextes humanitaires régionaux d'aide aux réfugiés, un effort qu'il a cherché à intensifier en reproduisant les plans régionaux de résilience des réfugiés et en utilisant les crises pour investir dans les sous-régions et les zones frontalières. Il a reconnu les demandes des États membres d'investir fortement dans l'égalité des genres, mais a noté que les contributions des donateurs pour soutenir le travail du PNUD dans ce domaine avaient diminué au fil des ans. Le PNUD renforcera son action visant à intégrer une perspective liée aux genres dans les domaines relevant de son mandat, notamment en améliorant le suivi et le signalement et en consacrant des investissements financiers spécifiques. Dans le même esprit, le PNUD s'est engagé à favoriser un environnement organisationnel inclusif exempt d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et de toute forme de discrimination, y compris le racisme. Il a souligné l'engagement du personnel du PNUD, qui a continué de servir et d'agir tout au long de la pandémie. Le nouveau Plan stratégique du PNUD, 2022-2025, et #FutureSmartUNDP ont ouvert la voie que le PNUD, avec ses partenaires, poursuivra avec détermination pour tenir la promesse de son nouveau Plan stratégique et mener à bien l'Agenda 2030.

## V. Rapport sur le développement humain

47. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté un rapport oral sur le *Rapport sur le développement humain de 2021 : Temps incertains, vies instables : façonner notre avenir dans un monde en transformation*, conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

48. Un groupe de délégations a déclaré que l'analyse et les indicateurs du *Rapport sur le développement humain* constituaient des outils importants pour tracer le développement durable et inclusif et contribuaient à orienter le système des Nations Unies dans le cadre de Notre programme commun, de l'Agenda 2030 et des Objectifs. Elles se sont félicitées des consultations, dialogues et partenariats plus intensifs et inclusifs qui ont eu lieu au cours du processus d'élaboration. Elles ont salué la diffusion des connaissances et des produits du rapport, passée par la promotion des communications en ligne et des visualisations de données pour atteindre et faire participer de nouveaux groupes, notamment les jeunes. Elles attendent avec impatience la poursuite de l'étude des paramètres de mesure des pressions planétaires afin de mieux comprendre la consommation de matières premières et l'empreinte carbone des pays. Elles ont encouragé le PNUD à poursuivre la collecte et l'analyse des données et à élaborer des méthodes permettant de suivre le développement humain multidimensionnel dans l'optique de l'égalité des genres et de l'égalité des droits pour tous. Elles attendent avec impatience les travaux du Groupe de haut niveau sur le développement d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel pour les PEID et encouragent les parties prenantes à contribuer aux travaux du groupe. Elles ont appelé à une coopération encore plus étroite entre le PNUD et le Bureau du Rapport sur le développement humain.

49. Dans une autre intervention, une délégation a cherché des précisions sur la sélection des groupes qui ont participé aux consultations du rapport et sur l'ajout éventuel de nouveaux indices. La délégation a également souligné que la notion de « sécurité humaine » abordée dans le rapport n'était pas un terme convenu par les États membres.

50. En réponse, le Directeur du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a déclaré que l'ajustement de l'indice de développement humain pour refléter les pressions planétaires a été développé en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et repris par le PNUD dans son nouveau Plan stratégique, 2022-2025. À l'échelle mondiale, un certain nombre de pays et d'institutions, comme la Banque mondiale et les institutions financières internationales, ont manifesté leur intérêt pour la manière dont l'indice ajusté pouvait contribuer à faire progresser le développement tout en atténuant les pressions planétaires. Le bureau a continué à soutenir l'évolution de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel sous la direction du PNUD afin de définir la vulnérabilité au-delà des revenus. Des consultations pour le rapport ont été entreprises dans toutes les régions du PNUD où d'autres

organisations et experts des Nations Unies ont également participé. Des consultations thématiques ont été organisées afin d'atteindre le plus grand nombre d'experts possible. La « sécurité humaine », introduite dans le rapport de 1994, est une notion que le bureau a continué à explorer à la lumière de la Charte des Nations Unies, sans toutefois chercher à la définir. Le bureau n'a pas cherché à ajouter d'indices plus formels, bien que son travail sur les métriques soit toujours en évolution dynamique.

51. Le Conseil d'administration a pris note de la présentation du rapport oral sur le *Rapport sur le développement humain de 2021*.

## VI. Programmes de pays et questions connexes

52. L'Administrateur associé du PNUD a introduit le sujet et donné un aperçu de cinq documents de programme régionaux, de 15 documents de programme de pays et de 10 prolongations de programme de pays. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale et la Communauté des États indépendants, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont à leur tour fourni des détails d'un point de vue régional.

53. En ce qui concerne le document de programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'engagement du PNUD à aider les pays de la région dans leur travail de développement durable a été salué. Le document de programme régional devrait toutefois refléter plus clairement le mandat du PNUD et son engagement à soutenir les priorités de développement définies au niveau national, conformément aux plans nationaux et de concert avec les gouvernements de la région. Le PNUD a pris note de ces commentaires et s'est engagé à mettre en œuvre le programme régional conformément aux priorités nationales.

54. Le Conseil d'administration a approuvé les documents de programme régional pour 2022-2025 concernant l'Afrique (DP/RPD/RBA/4), l'Asie et le Pacifique (DP/RPD/RAP/4), les États arabes (DP/RPD/RAS/5), et l'Europe et la Communauté des États indépendants (DP/RPD/REC/5). Le Conseil d'administration a également approuvé le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RPD/RLA/4), y compris l'engagement de mettre en œuvre le programme régional conformément aux priorités nationales, comme convenu oralement et consigné dans le compte-rendu officiel de la session.

55. Le Conseil d'administration, conformément à sa décision 2014/7, a examiné et approuvé le document de programme de pays pour la Barbade (DP/DSP/CAR/4), le Belize (DP/DCP/BLZ/4), le Salvador (DP/DCP/SLV/4), la Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/3), le Guyana (DP/DCP/GUY/4), le Honduras (DP/DCP/HND/4), la Jamaïque (DP/DCP/JAM/4), la Malaisie (DP/DCP/MYS/4), les Maldives (DP/DCP/MDV/4), le Mozambique (DP/DCP/MOZ/4), le Pérou (DP/DCP/PER/4), le Suriname (DP/DCP/SUR/4), la Thaïlande (DP/DCP/THA/4), Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/4) et le Vietnam (DP/DCP/VNM/3).

56. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Brésil, Haïti et l'Arabie saoudite et de la première prolongation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, telles qu'approuvées par l'Administrateur et présentées dans le document DP/2022/5.

57. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Algérie et Bahreïn ; la troisième prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan et le Venezuela (la république bolivarienne du Venezuela), et la sixième prolongation du programme de pays pour le Yémen, telles que présentées dans le document DP/2022/5, et la sixième prolongation du programme de pays pour la République arabe syrienne, telles que présentées dans les documents DP/2022/5 et DP/2022/5/Add.1.

## VII. Évaluation

58. Le Directeur du Bureau de l'évaluation indépendante (BEI) du PNUD a présenté le programme de travail pluriannuel du BEI sur la période 2022-2025 (DP/2022/6), l'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes (DP/2022/7) et l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès et à la transition énergétique (DP/2022/9). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a transmis la réponse de la direction à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes (DP/2022/8) et la réponse de la direction à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès et à la transition énergétiques (DP/2022/10).

*Programme de travail pluriannuel du BEI sur la période 2022-2025*

59. Un soutien a été exprimé pour le programme de travail du BEI et sa cartographie des évaluations institutionnelles, thématiques et des programmes de pays, qui ont permis de transmettre des informations et un aperçu utiles au Conseil sur les performances du PNUD et l'ont aidé à apprendre et à s'améliorer. Malgré les mesures prises par la direction pour relever les défis rencontrés par les bureaux de pays dans la conduite des évaluations décentralisées, une délégation a souligné que les progrès étaient lents et que la qualité de la plupart des évaluations décentralisées restait médiocre. La délégation a insisté sur l'importance d'améliorer les évaluations décentralisées, en particulier pour les fonds verticaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. Le BEI et la direction ont été priés de présenter un plan au Conseil afin d'améliorer les évaluations décentralisées. Le BEI a été félicité pour son travail d'évaluation opportun, pertinent et de grande qualité qui a permis aux États membres de jouer leur rôle de surveillance. Il a également salué la volonté de la direction du PNUD d'utiliser activement les recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'impact sur le développement.

*Évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes*

60. De solides relations avec le PNUD au niveau local ont été considérées comme essentielles pour un recentrage sur l'engagement des jeunes locaux, l'intégration aux niveaux régional et national, ainsi que des partenariats durables avec le secteur privé afin d'assurer l'alignement des compétences et de la demande concernant l'emploi des jeunes. Le PNUD a été encouragé à favoriser des environnements propices aux affaires afin de stimuler l'investissement privé et la croissance des entreprises privées, de réduire le caractère informel des entreprises et de fusionner les entreprises dans l'économie formelle, en particulier dans les cas des pays vulnérables. Le PNUD a été félicité pour son travail sur mesure avec les jeunes ruraux, en particulier dans le domaine des technologies et services numériques. Il devrait également répondre aux besoins socio-économiques différentiels et aux inégalités profondément enracinées dans les stratégies et programmes futurs.

*Évaluation de l'appui du PNUD à l'accès et à la transition énergétique*

61. Le PNUD a été encouragé à jouer un rôle plus important en intégrant l'adaptation aux effets climatiques et la résilience aux catastrophes dans son aide à l'accès et à la transition énergétique. Le PNUD devrait intégrer et donner la priorité à l'accès énergétique pour les plus marginalisés, dans le cadre de sa stratégie d'égalité des sexes pour des programmes énergétiques sensibles au genre, ainsi que renforcer sa compréhension des besoins d'accès énergétique des personnes handicapées pour éclairer les politiques et les priorités des programmes. Compte tenu de la nature à court terme et basée sur des projets du travail du PNUD dans le secteur de l'énergie, le PNUD a été encouragé à rééquilibrer son engagement envers le secteur public afin d'assurer un engagement durable du secteur privé et de tirer parti des expériences du secteur privé en ce qui concerne les économies émergentes, pour permettre d'assurer des solutions durables et locales. Compte tenu des précédentes allégations d'irrégularités dans son portefeuille, le PNUD a été instamment prié d'assurer une surveillance plus stricte des projets et de veiller à ce qu'ils soient administrés conformément aux normes de transparence, de responsabilité et d'éthique les plus strictes. Une approche fondée sur les données a été recommandée afin d'évaluer l'incidence et d'éclairer le travail sur l'énergie du PNUD à l'appui du Programme 2030.

62. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation indépendante a souligné l'engagement du bureau envers le PNUD dans la réalisation de son mandat grâce à un apprentissage et une responsabilisation renforcés. Le BEI et la direction du PNUD présenteront un plan au Conseil afin d'améliorer la qualité et la couverture des évaluations décentralisées, notamment pour les fonds verticaux du PNUD. Il s'est félicité des efforts déployés par le PNUD pour répondre à la recommandation du BEI visant à différencier les besoins des jeunes et des groupes marginalisés et a indiqué que la nature à court terme du travail du PNUD en matière d'accès et de transition énergétiques était un sujet de préoccupation soulevé dans l'évaluation. Concernant l'adoption d'une approche plus portée sur les programmes et le portefeuille, le BEI a accueilli favorablement la proposition d'équilibrer la participation des acteurs nationaux sous la direction des gouvernements afin de promouvoir les partenariats public-privé. Le BEI a accueilli favorablement les appels à une surveillance renforcée de la gestion sur ce sujet, en particulier compte tenu de la taille des investissements dans le portefeuille énergétique.

63. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré qu'étant donné la nature à court terme des projets d'accès et de transition énergétiques du PNUD, les partenariats avec le secteur privé étaient essentiels afin de trouver des solutions durables. Le PNUD s'appuiera sur les résultats obtenus dans son portefeuille d'accès et de transition énergétiques pour mobiliser des financements au moyen des institutions financières internationales, du secteur privé et des fonds verticaux. Le PNUD est attaché à la responsabilisation et à la

transparence et poursuivra une approche à l'échelle de l'organisation concernant l'accès et la transition énergétiques, en s'appuyant sur sa gouvernance et d'autres capacités afin d'identifier les liens.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/3 sur l'évaluation du PNUD.

## VIII. Volontaires des Nations Unies

65. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le cadre stratégique des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour la période 2022-2025 (DP/2022/11). Le Coordonnateur exécutif du programme VNU a présenté en détail le nouveau cadre stratégique, en soulignant les trois principaux domaines de résultats, les différences entre le cadre actuel (2018-2021) et le nouveau cadre (2022-2025), ainsi que le rôle intégré du programme VNU au sein du système de développement des Nations Unies.

66. Dans l'ensemble, les délégations ont salué le nouveau cadre stratégique du programme VNU pour la période 2022-2025, ses trois domaines prioritaires, le processus d'élaboration inclusif et l'alignement sur l'examen quadriennal de 2020. Elles ont félicité le programme VNU pour ses progrès dans la mise en œuvre du cadre stratégique sur la période 2018-2021 et sa transformation numérique. Le travail effectué par le programme VNU a permis à plus de 10 000 volontaires de se mettre au service du système des Nations Unies dans le monde entier. Elles ont également salué les efforts déployés par le programme VNU pour contribuer à une Organisation des Nations Unies centrée sur les personnes, permettant au programme VNU de répondre efficacement aux besoins du système grâce au déploiement de volontaires internationaux, nationaux et en ligne qualifiés. Elles ont salué l'attention portée par le programme VNU à l'intégration et à la représentation des femmes, des personnes handicapées, des réfugiés et des groupes marginalisés afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

67. Un groupe de délégations a apprécié que le nouveau cadre stratégique s'appuie sur les enseignements tirés de l'évaluation indépendante du cadre précédent, sur la période 2018-2021, qui a confirmé que le programme VNU contribuait au travail du système des Nations Unies en permettant des solutions de volontariat flexibles, opportunes et effectives, notamment au regard de la COVID-19. Les délégations ont félicité le programme VNU pour s'être rapidement adapté à la pandémie, en mobilisant des volontaires aux niveaux national et communautaire dans le cadre de la réponse à l'échelle du système des Nations Unies, tout en permettant au système de bénéficier de services de volontariat en ligne. Elles ont souligné que les Volontaires des Nations Unies avaient contribué à intensifier les efforts mondiaux en matière de vaccination, notamment concernant le déploiement de COVAX. Elles ont apprécié l'attention portée par le nouveau cadre à la manière dont le programme VNU pourra renforcer l'harmonisation et la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que contribuer à la mise en œuvre du programme de réforme. Elles ont applaudi les plans du programme VNU visant à atteindre un personnel géographiquement représentatif et à investir davantage dans une présence mondiale décentralisée du programme VNU tout en l'autonomisant. Elles ont encouragé le programme VNU à continuer de promouvoir l'égalité des sexes, la diversité et l'inclusion dans son travail ainsi que dans l'ensemble du système des Nations Unies.

68. Un autre groupe de délégations a souligné la contribution du programme VNU à la lutte contre la crise climatique. Ces délégations se sont félicitées du fait que le nouveau cadre stratégique mette davantage l'accent sur le partage des données, des preuves et des connaissances pour une meilleure intégration du volontariat dans les plans d'action collectifs des Nations Unies. Elles ont encouragé le programme VNU à approfondir les partenariats multipartites avec les universités, les organisations bénévoles, la société civile et le secteur privé afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030. Elles ont grandement soutenu les efforts déployés par le programme VNU pour intégrer le volontariat dans les cadres de coopération, permettre l'engagement des jeunes ainsi que renforcer l'intégration et la représentation des femmes, des personnes du Sud et d'autres groupes marginalisés. Une délégation a constaté la référence au rapport du Secrétaire général « Notre programme commun » dans le cadre stratégique du programme VNU. Elle a souligné que le rapport faisait toujours l'objet de négociations intergouvernementales et ne devrait être mentionné que conformément à la résolution 76/6. Elles ont encouragé les États membres à envisager de verser des ressources non préaffectées au Fonds spécial de contributions volontaires, ce qui a permis au programme VNU de répondre aux crises en temps opportun.

69. En réponse, le Coordonnateur exécutif du programme VNU a déclaré que le programme VNU s'était engagé à faire en sorte que les Volontaires des Nations Unies restent en première ligne de la réponse à la COVID-19 et soutiennent les campagnes de vaccination. Tout au long de la pandémie, la grande majorité des Volontaires des

Nations Unies étaient des volontaires nationaux et communautaires. Le programme VNU s'appuiera sur les nombreuses expériences positives des Volontaires des Nations Unies à travers le monde pour faire passer son soutien au niveau supérieur tout en approfondissant ses partenariats multipartites au niveau des pays. Il a confirmé que « Notre programme commun » était mentionné dans le projet de cadre stratégique conformément à la résolution 76/6. Il s'est félicité de l'engagement des États membres envers le programme VNU et le Fonds bénévole spécial, une source de financement indispensable pour le programme VNU.

70. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du programme VNU pour la période 2022-2025.

## IX. Fonds d'équipement des Nations Unies

71. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le nouveau cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour la période 2022-2025 (DP/2022/12). Le Secrétaire exécutif du FENU a quant à lui présenté le nouveau cadre stratégique plus en détail.

72. Dans l'ensemble, les délégations ont accueilli favorablement le nouveau cadre stratégique et ont félicité le FENU pour le processus d'élaboration informatif et inclusif, notamment sa participation à la 5<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), s'appuyant sur les travaux existants et les expériences passées, tout en développant de nouvelles priorités thématiques à la demande des PMA. Elles ont reconnu le rôle unique du FENU au sein du système des Nations Unies pour le développement dans la mobilisation de financements pour les PMA, en particulier pendant la pandémie de COVID-19, l'inclusion financière numérique et les actions au niveau local. Un financement prévisible, flexible et adéquat, ainsi qu'un accès au financement de base, ont été soulignés comme étant essentiels pour répondre aux demandes croissantes d'appui du FENU. Les délégations ont encouragé les États membres à envisager de contribuer aux ressources de base du FENU.

73. Un groupe de délégations a déclaré que le cadre stratégique pour la période 2022-2025 permettra au FENU de renforcer la cohésion et les partenariats avec le système de développement des Nations Unies conformément à l'examen quadriennal de 2020. Ces délégations ont constaté que l'alignement du nouveau cadre sur le Programme d'action de Doha pour les PMA était essentiel pour garantir que les PMA parviennent à un développement durable. Elles ont appelé le FENU à se concentrer sur les aspects suivants : (a) les risques posés par la pandémie de COVID-19 ; (b) le financement ; (c) le changement climatique ; et (d) la graduation des PMA.

74. Un deuxième groupe de délégations a exprimé son soutien au travail du FENU dans les PMA, où il a prouvé son rôle important dans les efforts de développement grâce à un financement innovant et au déblocage de ressources afin de travailler pour les communautés les plus vulnérables. Ces délégations ont demandé des ressources adéquates pour que le FENU continue d'être à la hauteur de ses objectifs, à un moment où les pays ont du mal à faire face à la COVID-19, au changement climatique, à la perte de biodiversité, à l'insécurité alimentaire, à la dette et à d'autres enjeux. Elles ont également reconnu qu'avec son mandat hybride unique au sein du système des Nations Unies, le FENU disposait d'un atout et d'une capacité d'exécution uniques pour les États Membres. Elles ont souligné que le FENU méritait le plein appui du Conseil.

75. Un troisième groupe de délégations a salué le travail du FENU sur l'autonomisation économique des femmes, son inclusion du financement de la biodiversité et le développement de la plateforme d'investissement. Ces délégations ont invité le FENU à continuer d'aider les gouvernements et les autres autorités publiques des PMA à atteindre les objectifs, en adoptant une perspective forte fondée sur le genre et en comblant les lacunes de l'architecture de financement du développement. Le FENU était bien placé pour soutenir les actions locales au moyen d'un financement infranational qui liait les acteurs locaux aux sources de capitaux, servant d'entité phare des Nations Unies pour le financement catalytique transformateur dans les PMA. Elles ont encouragé les entités des Nations Unies à rechercher des partenariats avec le FENU et à tirer parti de sa riche expertise en matière de financement innovant. Le FENU devrait rechercher des moyens d'inciter les investisseurs privés à contribuer à plus grande échelle aux ressources non essentielles ou flexibles non essentielles. Elles ont encouragé le FENU à continuer de fournir un financement du dernier kilomètre, à déployer des instruments là où les sources de financement étaient rares, à aider les partenaires à renforcer les capacités nationales de gouvernance pour un financement accru du développement, à faire progresser l'intégration de la dimension de genre et l'autonomisation économique des femmes, et à tirer parti de ses avantages comparatifs.

76. Un quatrième groupe de délégations a salué les trois éléments qui changeaient la donne (résultats) dans le nouveau cadre, notamment en raison de leur alignement sur les priorités des PMA. Ces délégations ont salué l'attention accordée par le FENU à la desserte du dernier kilomètre. En effet, elle comble une lacune importante dans le système de financement du développement. Elles se sont félicitées du travail du FENU en matière de financement mixte et comptent sur le FENU pour étendre les mécanismes de financement mixte à un plus grand nombre de pays. Le FENU était bien placé pour soutenir le nouveau Programme d'action de Doha pour les PMA appelant à un financement mixte catalytique plus innovant pour les petites entreprises et les projets d'investissement dans les PMA, en particulier au moyen du mécanisme de transition du FENU. Elles ont salué l'appui du FENU à la mobilisation de financements au niveau local pour acheminer les financements climatiques vers les autorités locales. Elles ont noté avec satisfaction que le FENU avait accentué son soutien aux solutions de financement dans les domaines de l'autonomisation économique des femmes, du climat, de l'énergie, de la biodiversité et des systèmes alimentaires durables.

77. En réponse, l'Administrateur associé du PNUD a déclaré que le FENU était un facilitateur essentiel dans la mise à l'échelle du financement grâce à ses instruments innovants et catalyseurs et à ses approches de financement mixte dans des domaines tels que le climat, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et les infrastructures. L'Administrateur associé du PNUD a indiqué qu'il était possible de persuader le secteur privé d'être un partenaire auprès des PMA, grâce à des entités telles que le FENU qui ont contribué à la transformation du développement au moyen d'instruments catalytiques.

78. Le Secrétaire exécutif du FENU a remercié le Conseil pour son engagement actif et son soutien au nouveau cadre stratégique du FENU, et a souligné que, dans son portefeuille de financement du secteur privé, le FENU a maintenu des partenariats solides avec des fondations philanthropiques, telles que la Fondation Gates et la Fondation MasterCard. Le financement du secteur privé a augmenté de 24 % en 2021, mais il en fallait davantage. Le FENU a prévu de continuer à développer et à déployer des instruments de financement innovants qui permettraient d'acheminer davantage de fonds vers les petites et moyennes entreprises ainsi que les projets d'investissement dans les PMA, et il a décidé de tenir le Conseil informé de ses progrès à cet égard.

79. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du FENU pour la période 2022-2025.

## **X. Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud**

80. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le nouveau cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) pour la période 2022-2025 (DP/CF/SSC/7). Le Directeur de l'UNOSSC a présenté le nouveau cadre stratégique plus en détail, en soulignant le travail de l'UNOSSC pour renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire.

81. Dans l'ensemble, les délégations ont salué le cadre stratégique ambitieux et opportun de l'UNOSSC pour la période 2022-2025, qui vise à renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire en faisant progresser l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, en renforçant la capacité des Nations Unies à fournir un soutien, et en favorisant l'échange de connaissances ainsi que le transfert et le développement des capacités et des technologies. Elles ont souligné le rôle unique de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la mise en œuvre du Programme 2030, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la crise de la COVID-19, et une reconstruction meilleure et plus inclusive. Elles ont reconnu que les leçons tirées de la pandémie ont mis en lumière le rôle central de l'UNOSSC dans la facilitation, l'appui et le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Elles ont souligné que la transparence et la responsabilisation étaient essentielles pour l'efficacité de la coopération au développement et devaient rester des principes directeurs pour l'UNOSSC. Elles ont félicité le PNUD d'avoir fourni à l'UNOSSC l'appui institutionnel, financier et opérationnel nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités.

82. Un groupe de délégations a affirmé que le nouveau cadre stratégique aidera l'UNOSSC à renforcer son rôle clé et a reconnu le rôle important du Centre Sud dans le renforcement de la coopération Sud-Sud. Ces délégations ont encouragé l'UNOSSC à contribuer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en assurant une meilleure harmonisation et cohérence de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies, avec les États membres, la société civile et d'autres partenaires, et en rationalisant les efforts visant à renforcer la coopération internationale pour la réalisation du Programme 2030. Elles ont salué l'attention portée par le nouveau cadre à l'intégration de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans tous les programmes de travail, et ont



encouragé l'UNOSSC à renforcer l'intégration et la représentation des femmes, des personnes handicapées, des réfugiés et des groupes marginalisés, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

83. Un autre groupe de délégations a exprimé son ferme appui au mandat de l'UNOSSC en tant qu'articulateur de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies. Ces délégations ont apprécié l'interaction étroite de l'UNOSSC avec le Groupe des 77 et la Chine ainsi que ses réalisations dans le cadre stratégique sur la période 2018-2021. Elles se sont félicitées que le nouveau cadre incorpore les principes et objectifs du Plan d'action de Buenos Aires, du document final de Nairobi, du document final de la BAPA+40 et des résolutions de l'Assemblée générale. Le nouveau cadre contribuera à galvaniser la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies quant à la coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi qu'une approche coordonnée de la politique et du programme de travail Sud-Sud des Nations Unies. Il a été souligné que, comme convenu entre les États membres, l'UNOSSC ne doit utiliser dans ses rapports et décisions que la terminologie adoptée au niveau international. Elles ont souligné que les pays à revenu intermédiaire (PRI) avaient accru leur rôle dans la coopération Sud-Sud, contribuant à un programme de développement mondial plus inclusif, et elles ont demandé à l'UNOSSC de continuer à tirer parti de ses partenariats avec les PRI. Elles ont mis l'accent sur l'importance d'un financement suffisant et durable de l'UNOSSC et ont encouragé les États membres à contribuer plus généreusement à l'UNOSSC au moyen du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud.

84. En réponse, l'Administrateur associé du PNUD a souligné que la coopération Sud-Sud et triangulaire était essentielle pour aider les pays moins développés et vulnérables à progresser sur la voie du développement. Les outils du nouveau cadre stratégique de l'UNOSSC, tels que la cocréation de connaissances et le laboratoire de solutions, contribueront à accélérer la coopération entre les pays.

85. Le Directeur de l'UNOSSC a assuré au Conseil que l'UNOSSC travaillera avec tous les organismes du système des Nations Unies pour le développement afin d'intégrer la coopération Sud-Sud dans les programmes de développement à la lumière de la réforme des Nations Unies. Une coordination et une cohérence étroites entre les entités des Nations Unies sont essentielles afin de favoriser les effets positifs de la coopération Sud-Sud aux niveaux régional et national. L'UNOSSC continuera de répondre aux besoins uniques des pays à revenu intermédiaire et n'utilisera dans ses rapports et décisions que la terminologie approuvée au niveau international, comme convenu par les États membres. Il a attiré l'attention sur les effets positifs de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud en tant que plateforme permettant aux États membres de faire progresser le potentiel de la coopération Sud-Sud.

86. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique de l'UNOSSC pour la période 2022-2025.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **Déclaration de la Directrice exécutive**

87. Lors de sa déclaration ([disponible sur le site Web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive a souligné que la protection contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel était une priorité du FNUAP. Le Fonds a demandé une étude indépendante sur le secteur humanitaire, qui souligne les mesures nécessaires pour mettre fin collectivement à l'exploitation et aux abus sexuels ainsi qu'au harcèlement sexuel. Cette étude faisait partie intégrante du nouveau Plan stratégique pour la période 2022-2025, qui constitue une feuille de route ambitieuse pour transformer le FNUAP afin de mieux atteindre les plus vulnérables du monde. Il s'agit d'un appel à accélérer et à intensifier les efforts, à transformer les programmes, à motiver les partenaires et à donner la priorité à ceux qui sont le plus laissés pour compte. Le FNUAP atteindra cette ambition grâce aux personnes, à la créativité et aux partenariats, a-t-elle déclaré.

88. Le Plan stratégique contribue directement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en offrant des voies pour lutter contre les normes de genre néfastes et les inégalités profondes, en investissant dans la jeunesse et en protégeant l'autonomie corporelle des femmes et des filles (en tant que « droit de disposer de son corps »), et donne la priorité à la prévention et à la préparation, notamment dans les contextes humanitaires. Dans le cadre de sa direction de la coalition d'action Génération Égalité, le FNUAP a cherché à redéfinir l'autonomie corporelle ainsi que la santé et les droits sexuels et reproductifs en tant qu'éléments qui changent la donne lorsqu'une fille comprend ses droits humains et revendique le respect qui est son droit de naissance.

89. Le Plan stratégique vise à renforcer l'engagement avec d'autres organisations des Nations Unies et à tirer parti des réformes des Nations Unies afin de soutenir le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable, dans l'esprit de « Notre programme commun » du Secrétaire général pour éliminer les inégalités. Le FNUAP a étendu sa collaboration avec des partenaires traditionnels et nouveaux, notamment des entreprises, des universités, des organisations dirigées par des femmes et des jeunes ainsi que des institutions financières internationales.

90. Au moyen de ses programmes, le FNUAP a répondu aux demandes d'assistance sur mesure des pays du programme. Le Fonds a mis en œuvre tous les programmes de pays conformément aux cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le FNUAP reste attaché à son rôle normatif et à la prestation de ce que les femmes et les filles exigent expressément : l'accès aux soins de santé reproductive de la planification familiale et la protection contre toutes les formes de violence et d'abus. Le FNUAP reste axé sur le terrain, 88 % de son budget étant acheminé vers le terrain et 84 % vers les programmes.

91. En interne, le FNUAP s'efforce d'adapter sa structure, ses systèmes, ses processus et sa culture organisationnelle afin d'obtenir des résultats transformateurs et mettre en œuvre les changements internes nécessaires pour réagir, s'adapter et innover. Cela est passé par le nouveau système de planification des ressources de l'entreprise, la nouvelle unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et le nouveau Fonds de transition pour la santé reproductive. Grâce à de meilleurs programmes d'orientation, à la formation à la direction, au perfectionnement professionnel et à la planification de la relève, la stratégie en matière de personnel aidera le FNUAP à recruter, former et conserver un personnel talentueux.

92. Pour ne laisser personne de côté, le FNUAP a exploité des données et des preuves visant à rendre visibles les personnes vulnérables. Suite aux récentes perturbations liées à la COVID-19, le plus grand nombre jamais enregistré de pays prévoyant des recensements (56 pays en 2022 et 20 en 2023) a marqué une nouvelle tendance à la hausse. En outre, des initiatives telles que le tableau de bord géospatial du FNUAP sur la violence à l'égard des partenaires intimes ont permis d'accéder à des données désagrégées au niveau local pour aider les décideurs à comprendre et à identifier des solutions. Le FNUAP a aidé les pays à exploiter le dividende démographique et à lutter contre la faible fécondité et le vieillissement. Le lancement de la Décennie en faveur de la résilience démographique en décembre 2021 visait à aider les pays à galvaniser une action conjointe pour comprendre et exploiter pleinement ces opportunités.

93. Le financement total en 2021 a atteint un niveau record de plus de 1,4 milliard de dollars. Les contributions de cofinancement ont totalisé 994 millions de dollars et le financement de base a atteint des niveaux presque records. En 2021, les promesses des gouvernements ont augmenté de 10 % tandis que les contributions des pays du programme ont augmenté de plus de 130 %. Le FNUAP a mobilisé près de 56 millions de dollars en fonds de partenariat avec la Banque mondiale et des institutions financières internationales, et le financement du secteur privé a également augmenté. La flexibilité et la stabilité du financement de base sont restées cruciales pour garantir que le FNUAP s'acquitte de son mandat. Le Plan stratégique soutenait l'attention portée au financement du programme de la CIPD. En tirant parti des ressources de base du FNUAP, la nouvelle Facilité d'investissement stratégique contribuera à élargir les projets en mobilisant des sommes plus importantes provenant des ressources gouvernementales nationales, des prêts concessionnels des institutions financières internationales, des contributions des donateurs dans le pays et des investissements du secteur privé.

94. Le financement humanitaire a atteint un niveau record (332 millions de dollars) représentant environ un tiers du total des ressources de cofinancement. Pour la première fois, le Plan stratégique contenait un résultat spécifique sur l'action humanitaire, axé sur le renforcement de la préparation, de la capacité d'intervention et des systèmes du FNUAP. Le FNUAP a récemment lancé son plus grand appel humanitaire, appelant à 835 millions de dollars pour la prestation de services de protection et de santé sexuelles et reproductives à plus de 54 millions de femmes, de filles et de jeunes dans 61 pays en 2022. Le total des contributions aux fournitures du FNUAP pour 2021 a atteint 165 millions de dollars. La Directrice exécutive a lancé un appel pour un soutien supplémentaire afin que les pays partenaires puissent répondre aux besoins croissants en matière de santé reproductive des populations de jeunes.

95. À la fin de la déclaration de la Directrice exécutive, la Directrice régionale du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique a fait des remarques sur le travail du FNUAP concernant la lutte contre la violence fondée sur le genre dans les crises humanitaires prolongées et soudaines dans la région, en notant qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel le FNUAP a dirigé la coordination inter-agences dans les contextes humanitaires. En Afghanistan, le FNUAP,

s'appuyant sur les interventions existantes et son expérience au cours des dix dernières années, a rapidement repositionné son programme sur les interventions humanitaires pour répondre aux besoins urgents. Le travail du FNUAP sur le prépositionnement des fournitures humanitaires a contribué à accélérer les interventions humanitaires dans toute la région. Aux Philippines, après le super typhon Rai de décembre 2021, la distribution opportune de fournitures et la coordination des services médicaux et psychosociaux centrés sur les survivants ont soutenu la réponse aux survivants de violence fondée sur le genre, notamment les personnes handicapées. À Tonga, le FNUAP a travaillé avec le gouvernement et les organisations tonganes de personnes handicapées dans le but de donner la priorité aux besoins de protection des femmes et des filles touchées par la récente éruption volcanique. Dans toute la région, le FNUAP associait les interventions d'urgence à son travail de développement à plus long terme, pour s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le genre ainsi que renforcer les capacités nationales de prévention et d'intervention.

96. Un groupe de délégations a salué la direction de la Directrice exécutive ainsi que le dévouement et la contribution du personnel du FNUAP face à la pandémie. Le FNUAP s'est révélé être un allié fondamental des gouvernements pour maintenir l'accès aux services de santé essentiels, en particulier pour les femmes et les filles. Le FNUAP a joué un rôle de chef de file dans la lutte contre la « pandémie fantôme » (l'augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que la violence à l'égard des femmes et des filles) et l'éradication de toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard de toutes les femmes et filles. Dans le cadre du Plan stratégique, le FNUAP poursuivra son approche fondée sur les droits de l'homme pour aider les plus démunis et continuer à s'adapter aux nouveaux contextes et enjeux, en étroite coopération avec les entités du système des Nations Unies, pour atteindre les trois résultats transformateurs. La surveillance et la responsabilisation sont restées essentielles, se fondant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 (A/RES/75/233) et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ces délégations ont félicité le FNUAP pour son travail de développement de partenariats publics et privés stratégiques et d'approches de financement innovantes afin de mobiliser des ressources et combler davantage les déficits de financement.

97. Un autre groupe de délégations a souligné que les nouveaux plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes offraient un schéma directeur pour un système de développement des Nations Unies plus fort et plus efficace, qui positionnait le système pour diriger les efforts collectifs afin d'obtenir des résultats à l'échelle du système pour plus de cohérence, d'efficacité et d'efficacités dans la réalisation du Programme 2030. Les enjeux posés par la Décennie en faveur de l'action ont souligné la nécessité d'une action conjointe des Nations Unies pour obtenir des résultats de développement à long terme ainsi que renforcer les capacités et les environnements propices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs et intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les délégations ont encouragé les organisations des Nations Unies à redoubler de processus conjoints de planification, de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi. Elles ont demandé que les plans stratégiques soient traduits en documents opérationnels et programmatiques, conformément aux cadres de coopération, et renseignés par les bilans communs de pays. Ceci, conjugué à l'appui collectif des entités des Nations Unies et au modèle matriciel de double rapport pour l'évaluation mutuelle et collective des performances, tel que défini dans les résolutions 72/279 et 76/4 de l'Assemblée générale, renforcera la proposition de valeur des Nations Unies et l'incidence conjointe des équipes de pays sous la direction de coordonnateurs résidents.

98. Les délégations ont appelé le système des Nations Unies pour le développement à partager les connaissances et les meilleures pratiques sur les partenariats, afin d'améliorer la transparence, la cohérence, la diligence raisonnable, la responsabilisation et l'incidence, en utilisant le cadre de suivi et d'établissement de rapports sur l'examen quadriennal complet des politiques en tant que guide pour tenir les engagements et rendre compte des indicateurs communs. Elles ont demandé aux organisations de rendre compte de manière plus harmonisée des résultats obtenus conjointement, sur la base des indicateurs communs et complémentaires demandés dans la décision 2021/14 du Conseil. Notant que les réunions conjointes des Conseils ont donné aux organisations des Nations Unies l'occasion de partager des approches pour une action collective accélérée, intégrée et à l'échelle du système pour la réalisation du Programme 2030, elles ont encouragé une large participation du système des Nations Unies aux prochaines réunions conjointes. Elles s'attendaient à ce que les organisations élaborent des programmes reposant sur des résultats collectifs et éclairés par des analyses sensibles aux conflits et sensibles au genre et au climat. Elles ont réaffirmé leur attachement à la réforme des Nations Unies, notamment la pleine intégration des piliers humanitaire et politique.

99. Lors d'interventions individuelles, les délégations ont reconnu l'ambition du Plan stratégique, fondé sur le Programme d'action de la CIPD, et le travail du FNUAP pour traduire cette vision en résultats, notamment pour

surmonter les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les plus vulnérables. Elles ont salué le rôle du FNUAP dans la réponse face à la COVID-19 à l'échelle du système en tant qu'agence chef de file pour la santé maternelle, la jeunesse et le genre ainsi que l'attention particulière portée par le FNUAP sur l'aspect humanitaire. Elles ont appelé le FNUAP à travailler à l'interface femmes-changement climatique et à mettre en place des centres régionaux et sous-régionaux afin de garantir que les services vitaux soient accessibles à tous. Les délégations ont félicité le FNUAP pour sa navigation habile entre les pays connaissant une population croissante et une cohorte jeune tandis que d'autres sont confrontés à une faible fécondité et à des populations vieillissantes. Elles ont exprimé leur ferme soutien au travail du FNUAP en tant que champion du Comité permanent interorganisations 2021 sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels. Elles ont reconnu le soutien du FNUAP aux pays par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire, pour relever les défis de la COVID-19, favoriser la santé sexuelle et reproductive, et lutter contre la violence fondée sur le genre, l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel. Elles ont souligné le potentiel de la numérisation pour assurer une prestation de services rapide, sensibiliser, diffuser des informations et remettre les filles sur la bonne voie en matière d'éducation et de santé. Elles ont encouragé le FNUAP à se concentrer avant tout sur le Programme d'action de la CIPD et à se laisser guider par l'appropriation et la direction nationales ainsi que les priorités et objectifs définis au niveau national.

100. En réponse, la Directrice exécutive s'est félicitée des directives du Bureau selon lesquelles le FNUAP se concentre sur les trois résultats transformateurs, en reconstruisant en mieux après la pandémie de COVID-19, en luttant contre la « pandémie fantôme » de la violence fondée sur le genre, en aidant les femmes et les filles les plus vulnérables, et en abordant l'interface femmes-climat. Elle s'est félicitée de l'accent mis sur l'innovation et la numérisation ainsi que de la nécessité de faire preuve d'audace et de risques calculés pour multiplier les résultats. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'une couverture sanitaire universelle en tant qu'élément clé des systèmes de santé résilients. Elle a noté que la stratégie du FNUAP en matière de personnel était importante pour renforcer ses interventions fondées sur les connaissances. Le FNUAP s'est efforcé de lutter contre la mésinformation et la désinformation sur la pandémie ainsi que sur des questions telles que la contraception. La capacité du fonds à exploiter les données au moyen de recensements, d'enquêtes et de métadonnées à l'échelle du système s'est avérée cruciale pour que la programmation agile ne laisse personne de côté. Concernant la paix et la sécurité, la protection et l'engagement des jeunes restent un domaine de premier plan de son expertise. Le FNUAP continuera de travailler en partenariat avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. En outre, le FNUAP continuera également à soutenir le programme de « paix au sein des foyers ».

101. Le FNUAP était pleinement attaché à la réforme des Nations Unies et à la mise en pratique des principes de responsabilisation mutuelle avec les coordonnateurs résidents, conformément au cadre de responsabilisation en matière de gestion. Tous les programmes de pays du FNUAP proviennent entièrement des cadres de coopération. Le plan stratégique du FNUAP a contribué directement à la réalisation des objectifs, conformément à l'examen quadriennal complet des politiques de 2020 et aux indicateurs de résultats communs et complémentaires partagés avec d'autres organisations, notamment sur l'efficacité et l'efficience. Le FNUAP a cherché à être un chef de file dans la génération de données pour le Programme 2030. Le nouveau modèle opérationnel du FNUAP proposait cinq modes d'engagement (plaidoyer et politique ; gestion des connaissances ; renforcement des capacités ; fourniture de services ; et partenariats et coordination, y compris la coopération Sud-Sud et triangulaire) qui ont maximisé sa capacité à produire rapidement des résultats avec agilité sur le terrain, grâce à une approche sur mesure et des solutions personnalisées, non seulement dans les domaines de son mandat, mais également dans des domaines émergents, tels que le vieillissement, la faible fécondité, l'infertilité, le changement climatique et les personnes en déplacement, notamment les réfugiés.

## **XI. Programmes de pays et questions connexes**

XII. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu de douze descriptifs de programme de pays, d'un programme sous-régional et de sept prolongations de programmes de pays. À leur tour, les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique, l'Afrique orientale et australe, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Afrique occidentale et centrale ont développé leurs perspectives régionales respectives.

XIII. Plusieurs délégations ont formulé des déclarations de soutien aux programmes de pays.

XIV. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays suivants : Argentine (DP/FPA/CPD/ARG/1), Cameroun (DP/FPA/CPD/CMR/8), El Salvador

(DP/FPA/CPD/SLV/9), Érythrée (DP/FPA/CPD/ERI/6), Guinée-Bissau (DP/FPA/CPD/GNB/7), Honduras (DP/FPA/CPD/HND/9), Malaisie (DP/FPA/CPD/MYS/1), Maldives (DP/FPA/CPD/MDV/7), Mozambique (DP/FPA/CPD/MOZ/10), Pérou (DP/FPA/CPD/PER/10), Thaïlande (DP/FPA/CPD/THA/12) et Vietnam (DP/FPA/CPD/VNM/10), ainsi que le programme sous-régional pour les Caraïbes néerlandophones et anglophones (DP/FPA/CPD/CAR/7).

XV. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour le Brésil et Haïti, et a approuvé les deuxièmes prolongations d'un an pour l'Afghanistan et l'Algérie, la troisième prolongation d'un an du programme de pays pour le Venezuela, la sixième prolongation d'un an pour le Yémen et la sixième prolongation de six mois pour la République arabe syrienne, telles qu'elles figurent dans le document DP/FPA/2022/3.

## **XII. Évaluation**

XVI. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le plan d'évaluation quadriennal budgétisé (DP/FPA/2022/1), préparé conformément à la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2019/1), les décisions pertinentes du Conseil exécutif et le plan quadriennal complet de 2020.

XVII. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour sa flexibilité dans l'adaptation de la fonction d'évaluation au contexte de la COVID-19 et a exprimé son soutien total aux mesures prises pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les évaluations et leur permettre de fonctionner comme un accélérateur pour la récupération. Ces délégations ont également salué les excellentes performances du bureau en 2021, qui a presque atteint tous les objectifs des indicateurs de performance clés. Elles se sont félicitées du plan d'évaluation quadriennal complet et budgétisé, qui est aligné sur les résultats en matière de développement et d'efficacité organisationnelle énoncés dans le Plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025. Elles ont constaté que les évaluations seront essentielles pour éclairer les progrès de la mise en œuvre et l'examen à mi-parcours du Plan stratégique ainsi qu'améliorer les performances de l'organisation du FNUAP et du système des Nations Unies.

XVIII. Le groupe a apprécié l'engagement du Fonds à renforcer davantage la fonction d'évaluation, en particulier grâce à des investissements supplémentaires dans le Bureau de l'évaluation et à un engagement continu pour relever le défi de l'exécution en temps voulu d'évaluations décentralisées de grande qualité. Ces délégations ont appelé le FNUAP à continuer d'investir dans la qualité et la validité méthodologique des évaluations décentralisées ainsi qu'à veiller à ce que les équipes de pays soient équipées pour gérer et demander de telles évaluations. Elles ont apprécié l'engagement et l'appui actif du bureau à la réforme des Nations Unies ainsi qu'aux évaluations conjointes et à l'échelle du système et ont félicité le bureau d'avoir harmonisé et aligné les évaluations avec les partenaires du système des Nations Unies et d'avoir participé aux efforts d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies, notamment via l'unité chargée de l'évaluation au sein du système des Nations Unies. Elles se sont félicitées de la tendance positive concernant le ratio des dépenses d'évaluation du FNUAP.

XIX. Une autre délégation s'est félicitée de l'importance que le FNUAP accordait au processus d'évaluation budgétaire et s'attendait à ce que, tout au long du processus, le FNUAP exerce un contrôle minutieux sur la qualité de l'évaluation afin de garantir l'objectivité et la validité des résultats. La délégation a encouragé le FNUAP à faire un meilleur usage des conclusions pour améliorer efficacement la science de la prise de décision et l'utilisation efficace des fonds.

XX. En réponse, le directeur du Bureau de l'évaluation a assuré au Conseil que le bureau disposait d'un solide système d'assurance et de contrôle de la qualité pour toutes les évaluations, à tous les niveaux. Cela s'applique aux évaluations centralisées et décentralisées. Il a reconnu que le bureau avait fait preuve de flexibilité tout au long de la fonction d'évaluation dans le contexte de la COVID-19, atteignant presque tous les objectifs des indicateurs de performance clés et soutenant activement la réforme des Nations Unies, en harmonisant et en alignant les efforts d'évaluation avec ceux des autres organisations partenaires des Nations Unies. Le bureau a continué de faire face aux enjeux restants des évaluations décentralisées, notamment en investissant dans leur qualité et leur validité méthodologique. Les évaluations répertoriées dans le plan d'évaluation ont été entièrement financées et protégées, tant pour les évaluations centralisées que décentralisées. Le Bureau de l'évaluation fournira au Conseil des informations détaillées supplémentaires, comme demandé, sur le ratio prévu des dépenses d'évaluation sur la période 2020-2025.

XXI. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/4 sur le plan d'évaluation quadriennal budgétisé sur la période 2022-2025.

## Débat consacré à l'UNOPS

### XIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

#### Déclaration de la Directrice exécutive

92. Lors de sa déclaration ([disponible sur le site Web de l'UNOPS](#)), la Directrice exécutive de l'UNOPS a inscrit le travail de l'UNOPS dans le cadre plus large du développement mondial et du contexte politique ainsi que des efforts visant à accélérer les progrès vers les objectifs. Sur le front de la COVID-19, l'UNOPS a entrepris plus de 110 projets dans plus de 80 pays pour aider les États membres et les partenaires dans leur réponse face à la pandémie. Ce travail s'est concentré sur l'amélioration des systèmes de santé nationaux, la livraison de fournitures et d'équipements médicaux, la rénovation des hôpitaux, l'expansion de la capacité de test ainsi que l'achat de fournitures et d'équipements médicaux vitaux.

93. Malgré les défis de 2020, l'UNOPS s'est montré à la hauteur, et ce à une échelle sans précédent. Les deux années précédentes ont été les plus fructueuses de son histoire, signe de la confiance des États membres. La décision 2021/20 du Conseil d'approuver le nouveau niveau de la réserve opérationnelle minimale en est un bon exemple. En raison de son modèle opérationnel (financé uniquement par le recouvrement des coûts des projets), l'UNOPS tenait à obtenir les recommandations du Conseil concernant une décision de renforcer davantage ses réserves et de permettre une révision de la tarification de l'UNOPS au profit des partenaires et des personnes qu'il servait.

94. Les activités du Plan stratégique sur la période 2022-2025 ont commencé en 2022. Les priorités de l'UNOPS ont continué à se porter sur des infrastructures de qualité, l'amélioration des marchés publics et l'initiative d'investissements dans le domaine des infrastructures durables et l'innovation (S3i). Tout au long de son travail, l'UNOPS continue de contribuer à la paix et à la sécurité, à la réponse humanitaire et aux efforts de développement mondial avec d'autres organisations des Nations Unies, notamment dans les contextes les plus difficiles où la plupart de ses prestations interviennent. Le nouveau plan, guidé par les priorités des partenaires, a également abordé l'urgence climatique et les systèmes de santé publique.

95. Les collaborations de recherche de l'UNOPS ont révélé qu'une infrastructure de qualité était essentielle pour des systèmes de santé durables, inclusifs et résilients, ainsi que pour atteindre les objectifs. L'UNOPS a continué à renforcer les capacités des partenaires à utiliser les marchés publics pour atteindre les objectifs, lutter contre le changement climatique, lutter contre la corruption et réduire les inégalités tout en accroissant l'efficacité, la transparence et l'efficacité des dépenses publiques. Cela a ensuite contribué à améliorer l'accès aux soins de santé ainsi que les systèmes de santé publique. L'initiative S3i visait à étendre les ressources disponibles au-delà des modèles d'aide publique au développement (APD) afin de répondre aux besoins critiques d'infrastructure nationale, tels que les logements abordables, les énergies renouvelables et la santé. À mi-parcours de la période de validation du concept de l'initiative S3i, l'UNOPS a rencontré des difficultés, mais a également connu des réussites, comme le souligne le rapport de l'UNOPS sur la réserve de l'initiative S3i (DP/OPS/2022/2). L'UNOPS s'est engagé à améliorer l'initiative et soumettra, en 2024, en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique, une évaluation complète de l'initiative S3i.

96. Dans d'autres domaines, l'UNOPS a atteint en septembre 2021 la parité entre les sexes, et l'intégration du genre était par ailleurs obligatoire pour tous les projets concernés. L'UNOPS s'est engagé en faveur d'une inclusion qui va au-delà de l'égalité des sexes, qui sera présentée dans sa nouvelle stratégie sur le genre, la diversité et l'inclusion. L'UNOPS a poursuivi les normes éthiques les plus élevées dans son travail, même s'il comportait des risques éthiques dans la manière dont il opérait et soutenait ses clients. En 2022, l'UNOPS a intensifié ses efforts en matière de sauvegardes sociales et environnementales, en particulier pour la santé et la sécurité, grâce à son approche « Objectif zéro ». Cette approche signifiait zéro incident, blessure et maladie sur le lieu de travail et comprenait des activités de sensibilisation, de la formation ainsi que des inspections obligatoires et des rapports pour l'ensemble du personnel. Cela allait de pair avec des investissements dans la numérisation, l'amélioration des pratiques, la rationalisation des processus et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques innovantes.

97. Un groupe de délégations a souligné la nécessité de soutenir les systèmes de santé pendant la crise de la COVID-19 en utilisant les avantages comparatifs et l'expertise technique de l'UNOPS dans les domaines de son mandat. Ces délégations ont apprécié qu'en dépit des ruptures des chaînes d'approvisionnement et des mouvements mondiaux de personnes et de biens, l'UNOPS continue de fournir des services essentiels à une échelle sans précédent, même dans des contextes humanitaires complexes. Elles ont encouragé l'UNOPS à continuer de travailler avec le système des Nations Unies pour répondre conjointement aux facteurs de conflits, aux risques de catastrophe, aux crises humanitaires et aux urgences complexes afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte. Elles ont loué les actions de l'UNOPS visant à mener une gestion budgétaire prudente et à ajuster le niveau de ses réserves à son profil de risque. Elles se sont félicitées de l'intention de l'UNOPS de revoir son modèle de tarification et de continuer à garantir un meilleur rapport qualité-prix, en garantissant à ses partenaires que les engagements seraient respectés. Elles ont félicité l'UNOPS d'avoir donné la priorité à l'initiative S3i dans le cadre de son plan stratégique sur la période 2022-2025 et de ses actions pour structurer ses réserves afin d'assurer la stabilité de l'initiative S3i, avec l'approbation du Conseil. Elles attendaient avec impatience l'examen complet de l'initiative S3i en 2023 pour examiner la vue d'ensemble, les leçons, les succès et les perspectives. Elles ont félicité l'UNOPS d'avoir atteint la parité entre les sexes et ont apprécié son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion des genres.

98. Lors d'autres interventions, les délégations ont exprimé leur ferme soutien à l'initiative S3i et à l'attention qu'elle porte aux logements abordables, aux énergies renouvelables et aux infrastructures de santé, ainsi qu'à la poursuite continue de l'excellence et de l'innovation par l'UNOPS dans son travail, en particulier grâce à la numérisation des opérations. Les nouvelles technologies numériques visant à accroître l'efficacité et la rationalisation devraient continuer à soutenir la quête de l'UNOPS visant à améliorer ses capacités opérationnelles. L'UNOPS a été encouragé à rejoindre l'Initiative pour le développement mondial, qui est axée sur l'accélération de la mise en œuvre des objectifs au niveau local. Il a été noté que l'UNOPS devrait éviter de faire référence au rapport de « Notre programme commun », car les États membres n'avaient pas encore adopté de position consolidée. Les délégations des PEID ont salué l'engagement précieux de l'UNOPS dans ses efforts pour la réalisation du Programme 2030, des objectifs, de la Voie à suivre de SAMOA, et en réponse à la COVID-19. Elles ont souligné leur inquiétude quant au fait que le manque de projets évolutifs signifiait que les PEID pourraient être négligés et ont déclaré que, pour remédier aux vulnérabilités uniques des PEID, l'UNOPS devrait poursuivre des approches plus adaptées, notamment au moyen de l'initiative S3i.

99. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré qu'avec l'adoption du Programme 2030, l'UNOPS avait compris la nécessité de poursuivre des initiatives audacieuses pour y parvenir et de mobiliser des financements allant au-delà de l'APD, soit une approche bien adaptée à son modèle opérationnel. L'UNOPS s'est déclaré prêt à travailler avec le Conseil pour mieux définir les risques encourus et élaborer une approche plus solide, répondant aux besoins des réserves de l'UNOPS et aux risques de son portefeuille. Étant donné que l'UNOPS a fonctionné avec de faibles marges malgré une dynamique de marché difficile, ses réserves opérationnelles ont ajouté un niveau de sécurité. Les frais de maintien de ces réserves ont été acquis grâce à une gestion professionnelle des actifs, sans être extraits du financement du projet. La transparence de ses réserves opérationnelles telles que l'initiative S3i était une priorité absolue pour l'UNOPS. L'UNOPS s'est efforcé d'intensifier ses partenariats à la fois au sein des Nations Unies, avec le Conseil et avec des partenaires extérieurs pour s'assurer de s'acquitter de son mandat.

100. Le Directeur des portefeuilles régionaux a déclaré qu'en tant qu'organisation axée sur le client, l'UNOPS a adopté une approche agile et flexible, ce qui aide les gouvernements à mettre en œuvre leurs propres solutions aux crises telles que la COVID-19. En outre, grâce à son groupe de travail mondial sur la réponse à la COVID et au processus d'approbation accéléré des projets concernant la COVID-19, 85 % des projets de réponse à la COVID-19 de l'UNOPS ont été entrepris avec des partenaires et des gouvernements existants, en s'appuyant sur la confiance et le travail commun déjà établis, ainsi que sur ses procédures souples d'achat d'urgence.

101. Le Directeur des pratiques et normes de mise en œuvre a déclaré que l'expertise éprouvée de l'UNOPS en matière d'achat transactionnel lui a permis de répondre rapidement aux besoins urgents pendant la pandémie et de renforcer la capacité de réponse nationale, afin d'aider à concevoir des améliorations politiques, structurelles et de processus grâce à des systèmes nationaux et des chaînes d'approvisionnement résilientes, en générant des économies et une incidence certaine. L'UNOPS a aidé les gouvernements à réduire les risques d'investissements dans des infrastructures résilientes au changement climatique et inclusives au moyen de décisions de planification et de financement, étayées par des données et des analyses de grande qualité. L'UNOPS prévoyait d'intensifier cette approche afin d'éclairer la prise de décision fondée sur des données factuelles des gouvernements.

102. Le Conseiller juridique et Directeur du bureau de liaison de New York a déclaré que l'UNOPS avait conclu la mise en œuvre de son premier instrument de capitaux propres et s'était associé au Fonds international danois pour le développement et à une entreprise du secteur privé en Inde. Au moyen de cet instrument, l'UNOPS fournira un soutien opérationnel dans la gestion de la surveillance environnementale, sociale et de la gouvernance afin d'attirer les ressources du secteur privé et de travailler vers des objectifs sociaux et économiques. L'UNOPS s'est efforcé de s'aligner sur les instruments de capitaux propres existants des Nations Unies pour atténuer les risques liés aux capitaux propres. L'UNOPS prévoyait de quitter le projet dans trois à quatre ans une fois que les objectifs visés seraient sur la bonne voie.

103. La Directrice des finances et de l'administration a déclaré qu'en créant la réserve de l'initiative S3i, l'UNOPS sera en mesure de fournir une plus grande transparence au Conseil sur les activités de l'initiative S3i. L'UNOPS a cherché à fixer la réserve à 105 millions de dollars, les changements étant soumis à l'approbation du Conseil. La réserve pour la croissance et l'innovation mise en place en 2019 pour investir dans la capacité de génération de revenus futurs de l'UNOPS, dont l'initiative S3i était l'un des piliers, a permis à l'UNOPS d'investir davantage dans sa croissance future, qui est essentielle compte tenu de son modèle d'autofinancement. La réserve de l'initiative S3i réduira significativement la taille de la réserve pour la croissance et l'innovation. En outre, l'UNOPS appliquera les directives sur les niveaux minimaux et maximaux des réserves opérationnelles. Parmi ses dispositions visant à compenser les risques pour l'initiative S3i, l'UNOPS avait pris plusieurs mesures telles que la création du bureau de l'initiative S3i d'Helsinki, la création du Comité consultatif sur les investissements, et le renforcement des liens entre l'initiative S3i et les unités juridiques et financières internes de l'UNOPS.

104. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/5 sur la réserve de l'initiative S3i de l'UNOPS.

## XIV. Questions diverses

### *Allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes*

105. La présidence du Conseil du personnel a informé le Conseil des travaux du Conseil du personnel en 2021 pour constituer une main-d'œuvre saine dans un lieu de travail sain tout en reconnaissant les défis auxquels les organisations sont confrontées pour redéfinir les rôles, maintenir le statut et la pertinence du personnel, et identifier les priorités dans un environnement en constante évolution, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

106. Dans la seule intervention, une délégation a exprimé sa vive satisfaction quant au travail du Conseil du personnel dans des circonstances difficiles, et l'engagement de la direction à travailler avec le Conseil du personnel. Elle a appelé à la durabilité dans toutes les opérations, notamment tous les points soulevés par le Conseil du personnel : (a) un travail actif et diversifié contre le racisme, le sexisme et d'autres formes de discrimination, essentiel à la création d'un environnement de travail sûr, créatif et durable, favorisant la diversité de pensée, et un engagement à l'auto-examen continu ; et (b) la clarté autour de la sécurité d'emploi et des contrats. Cela comprenait un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, permettant au personnel de planifier son travail de manière flexible. Un leadership clair et prévisible était la clé d'une approche durable.

107. En réponse, la présidence s'est félicitée de la compréhension commune de la nécessité de répondre aux préoccupations du personnel conjointement avec la direction et les États Membres en tant que priorité institutionnelle.

108. Le Conseil d'administration a entendu la déclaration de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.